

Projet de ligne à 735 kV Chamouchouane/Bout-de-l'Île
entre le Saguenay-Lac-Saint-Jean et Montréal :

1

Un projet à justifier

MÉMOIRE

présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

le 23 décembre 2014

Table des matières

| | |
|--|----|
| Avant-propos | 3 |
| 1.0 Sommaire | 4 |
| 2.0 La Fondation Rivières | 5 |
| 3.0 Les impacts biophysiques | 7 |
| 3.1 La qualité de l'eau, la faune aquatique et terrestre | 7 |
| 4.0 Les impacts sur les activités humaines | 8 |
| 4.1 Les paysages et le récréotourisme | 8 |
| 4.2 Les impacts économiques et sociaux | 9 |
| 5.0 Une étude d'impact incomplète | 9 |
| 6.0 L'évolution des besoins en électricité | 11 |
| 7.0 Le respect des lois | 12 |
| 8.0 Vers d'autres horizons énergétiques | 12 |
| 8.1 L'hydroélectricité : une simple énergie renouvelable | 13 |
| 8.2 Le décret de précaution | 13 |
| 8.3 L'efficacité énergétique : la voie de l'avenir | 13 |
| 8.4 Novoclimat et autres normes du bâtiment : un retard qui coûte cher | 14 |
| 8.5 Vers un chantier d'efficacité énergétique | 14 |
| 8.6 L'éolien à prix compétitif | 16 |
| 9.0 Conclusion | 15 |
| 10.0 Demande | 16 |
| Annexe A : L'hydroélectricité est-elle vraiment verte ? | 18 |
| Pièce jointe : L'efficacité énergétique : filière créatrice d'emplois | |

Avant-propos

La Fondation Rivières a demandé la tenue d’audiences publiques sur ce projet qui traverse cinq régions du Québec sur plus de 400 kilomètres afin que la population puisse y exprimer ses préoccupations, ses valeurs, pour elle-même et pour les générations futures.

Une participation citoyenne à l’étude de ce dossier exigeait un travail colossal de préparation, de recherche, de suivi et de coordination. Nous saluons toutes ces personnes et groupes qui ont vaillamment à même leurs propres ressources, dans un bref laps de temps, contribué au débat, souvent avec courage.

Pour sa part, Hydro-Québec a dépensé 18 M\$ en quatre années à bâtir une volumineuse étude d’impacts. En contrepartie, depuis un an la Fondation Rivières, avec des ressources financières très limitées, a produit un mémoire aussi exhaustif que possible en y apportant une analyse inédite. Malgré un délai très réduit, celui-ci rassemble, croyons-nous, l’essentiel des orientations qui devraient permettre à la Commission de produire un rapport devant répondre à tous les enjeux. Notre contribution comporte notamment le fruit de connaissances acquises aux travaux de la Régie de l’énergie par l’intermédiaire du Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE) dont nous sommes membres.

1.0 Sommaire

Il apparaît qu'Hydro-Québec n'a pas pu déposer d'informations probantes à l'effet de démontrer que le projet peut être justifié. Tout au contraire :

- Hydro-Québec n'a pas quantifié les volumes des nouveaux besoins énergétiques ne pouvant être rencontrés au sud ni à court, ni à moyen terme, à travers le réseau existant;
- Hydro-Québec avait déjà prévu et fait autoriser par la Régie de l'énergie, dès 2010, une solution alternative afin que la nouvelle production provenant et du complexe de la rivière Romaine et de nouveaux projets éoliens soit acheminée jusqu'à la boucle métropolitaine;
- Aucune nouvelle source de production dans le nord québécois et devant transiter par la ligne proposée n'est actuellement identifiée dans un avenir prévisible;
- Des mécanismes d'automatismes en place, approuvés par les organismes normatifs nord-américains, assurent la fiabilité du réseau. Des garanties de fiabilité ont été formulées lors de l'approbation par la Régie de l'énergie du raccordement du complexe La Romaine. De telles autorisations seraient renouvelables après 2019 selon le représentant d'Hydro-Québec¹ au BAPE;
- En nouvelle de dernière heure, Hydro-Québec Distribution a déclaré à la Régie de l'énergie en mi-décembre^{2,3} que le réseau actuel, sans besoin de ligne additionnelle, pourrait suffire jusqu'à épuisement de la banque des surplus actuels, soit l'horizon 2023-2030 :
« Il n'y a pas de coûts additionnels. Il y avait de la capacité de disponible, on pourrait utiliser toute cette capacité disponible là sans avoir à modifier ou à ajouter des coûts sur notre réseau de transport et distribution sauf dans le cas d'un raccordement. »

Une information déposée par le représentant du MERN au BAPE, M. Tremblay, a confirmé des surplus de 3 TWh d'Hydro-Québec Distribution jusqu'en 2023, sans compter la réserve de 3 TWh de la centrale au gaz de Bécancour.

Le témoignage du représentant d'Hydro-Québec⁴ à la Régie a précisé que :

«... en situation de surplus ... on est capable de transiter cette énergie ... sur le réseau de transport sans investissement additionnel».

- La création d'emplois pour construire la ligne de transport est moins importante que celle de l'implantation d'un programme d'efficacité énergétique.

¹ M. Mathieu Bolulo, témoignage en séance.

² Hydro-Québec, Plan d'argumentation, pièce du demandeur B-214, page 17, Régie de l'énergie 3905-2014.

³ Régie de l'énergie, 3905-2014-A-0071, références aux audiences du 18 décembre 2014, témoignage de Me Steve Cadrin, pages 77 à 80;

⁴ Me Denis Falardeau, R-3905-2014, notes sténographiées du 11 décembre 2014, page 206 lignes 1 à 6 et page 210, lignes 16 et suivantes.

2.0 La Fondation Rivières

La Fondation Rivières est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'œuvrer à la préservation, la restauration et la mise en valeur du caractère naturel des rivières, prioritairement au Québec, à des fins éducatives, sociales et environnementales.

La Fondation Rivières favorise et soutient le regroupement de citoyens et d'organismes locaux et régionaux voués à la protection des rivières. Elle conçoit et organise des activités et des outils de sensibilisation, d'éducation et de plein air, à l'égard du rôle des rivières et des bassins versants dans le développement humain, social et économique du Québec. Ensuite, elle collabore avec les institutions scolaires et organismes à mission éducative en leur offrant des activités et des outils de sensibilisation et d'éducation pour les jeunes. Puis, elle diffuse dans tous les milieux de l'information sur les rivières québécoises, notamment sur leur écosystème ainsi que sur leurs caractéristiques physiques, géographiques et biologiques. Finalement, la Fondation Rivières participe activement à la protection des rivières en soutenant des projets ainsi que par des interventions et des représentations publiques.

La Fondation poursuit les objectifs suivants :

- ≈ Mettre en œuvre les stratégies, les activités et les interventions requises pour sensibiliser, éduquer et agir activement à l'égard du rôle des rivières dans le développement humain, social et économique du Québec;
- ≈ Promouvoir les droits des citoyens;
- ≈ Favoriser la mobilisation et soutenir les regroupements et organismes locaux, régionaux et nationaux;
- ≈ Collaborer avec les institutions scolaires et organismes à mission éducative en leur offrant des activités et des outils de sensibilisation et d'éducation pour les jeunes.

La Fondation Rivières veille spécifiquement à la protection des rivières afin :

- ≈ Qu'il existe des aires protégées où s'écouleront librement les rivières pour que les gens puissent en jouir pleinement;
- ≈ Qu'une industrie écotouristique sagement développée permette de valoriser le caractère social des rivières. Ainsi, certains en tireront profit pour leur santé, d'autres pour leur épanouissement personnel;
- ≈ Que le caractère écologique et environnemental soit respecté. De cette manière, les générations actuelles et futures sauront, elles aussi, les découvrir et les apprécier.

3.0 Les impacts biophysiques

Le projet proposé touchera la qualité de vie de dizaines de milliers de personnes quotidiennement. Le concept de qualité de vie ainsi concerné par un tel mégaprojet s'étendant sur 400 kilomètres est bien réel. Lorsque ce ne seront pas des résidents de proximité, des fermes, des villégiateurs ou des commerces qui seront touchés, ce sera l'écosystème. Or, la qualité de vie passe par la qualité des loisirs, de l'alimentation, des paysages, de l'eau, de l'équité sociale.

La Fondation Rivières invite la Commission à considérer les effets permanents négatifs occasionnés pour les générations futures. Si la création d'emplois temporaires peut être soulignée et revendiquée par certains groupes d'intérêt, la Commission se doit de prendre pleinement conscience des impacts négatifs durables occasionnés par ce projet.

Il faut prendre conscience des effets sur tous les milieux touchés.

En ce qui concerne plus particulièrement les rivières, ce projet aurait les impacts les plus substantiels dans tout le bassin versant de la rivière Saint-Maurice, où des efforts considérables ont déjà été faits pour la décontaminer de la présence de billots de bois, notamment pour y permettre la restauration du nautisme, du canotage et de la pêche. Le bassin versant de la rivière l'Assomption est également touché entre Saint-Zénon et Terrebonne.

Les impacts biophysiques de tels mégaprojets se retrouvent souvent dans les rivières. Et les conséquences sociales, trop souvent négligées malgré leur importance, refilées aux générations futures. A titre d'exemple, le témoignage à la Commission de monsieur Dany Chilton, représentant du Conseil des Atikamekw de Wemotaci, concernant les impacts biophysiques et sociaux subis suite à la construction récente de barrages aux chutes Allard et Rapides-des-Cœurs dans le bassin versant du Saint-Maurice : la présence de mercure dans la chair des poissons suite à l'empoisonnement en limite dorénavant la consommation.

3.1 La qualité de l'eau, la faune aquatique et terrestre

Le projet nécessitera des travaux de déboisement importants, la construction de chemins, de systèmes de drainage, de remblais/déblais, etc., qui altéreront la qualité de l'eau des cours d'eau rencontrés sur le tracé. L'écosystème des habitats existants, plusieurs espèces de plantes, d'insectes, d'amphibiens et de microorganismes qui dépendent de ces habitats seront également touchés.

L'ensemble des travaux occasionnerait une érosion très importante des sols puisque le couvert végétal sera réduit, des fossés de drainage aménagés autour des espaces de circulation, etc. L'érosion sera particulièrement spectaculaire en raison de l'étendue des travaux et des fortes pentes de terrain, et celle-ci perdurerait bien au-delà de la durée des travaux. Il y aurait donc augmentation considérable des matières en suspension et de la turbidité à chaque pluie,

notamment parce que fossés de drainage se dirigeraient vers la rivière.

Le projet entraînera inévitablement le ruissellement d'eaux fortement chargées de matières en suspension et autres produits ou éléments.

La modification du milieu terrestre dû à la coupe forestière, ici prévue sur plus de 2 600 hectares, altère les écosystèmes. La diminution du couvert forestier réduit la retenue des eaux et facilite l'érosion des sols, cause importante d'altération des cours d'eau.

L'utilisation d'herbicides et/ou de pesticides visant à limiter la croissance de la végétation sous les lignes de transport préoccupe également. Outre les impacts sur l'environnement immédiat, ces produits s'écoulent inévitablement vers les points bas du drainage : les cours d'eau et la nappe phréatique, et éventuellement des puits de captage d'eau souterraine.

7

4.0 Les impacts sur les activités humaines

4.1 Les paysages et le récréotourisme

Pour une portion très importante de la population du Québec, la recherche d'une qualité de vie débute avec l'évasion dans les milieux naturels. Les gens recherchent les lieux à l'état naturel. Les terrains situés dans un tel environnement, à l'écart des interventions humaines destructrices et artificialisante, prennent une valeur importante.

Les régions de la Matawinie et du Saint-Maurice sont ainsi devenues des destinations reconnues. On y retrouve encore de vastes forêts, montagnes, lacs et rivières sauvages à proximité de la région de Montréal. Les villégiateurs y vont pour profiter de la tranquillité de la nature, de paysages et des attraits régionaux. Les commerçants veulent développer le récréotourisme. Les agriculteurs veulent poursuivre leurs activités en toute quiétude, loin de nouveaux soucis liés aux tensions parasites.

Les gens ne vont pas en Matawinie pour regarder des fils électriques. Jamais vous ne verrez des gens photographier des pylônes, si ce n'est quelques Européens qui pourraient maintenant vouloir illustrer autrement des paysages québécois balafrés. Les gens veulent la paix et la beauté de paysages, souvent naturellement vierges. Ils sont prêts à payer pour écouter le silence ou le bruit d'une chute.

Or, la construction d'une ligne de transport viendrait dresser une imposante barrière physique, couper le territoire, rappeler que les grands centres ne sont pas loin. Une imposante cicatrice de 80 mètres de largeur, d'une hauteur d'environ 80 mètres visible à des kilomètres, et qui ne peut être camouflée derrière une mince bande d'arbres en bordures de rivières ou de chemins. Et surtout lorsque les forêts sont déboisées sur une telle largeur et gâchent les paysages actuellement à l'état naturel.

4.2 Les impacts économiques et sociaux

Le tourisme représente sans nul doute une valeur importante malmenée dans l'étude d'impact. Les seules mesures de mitigation identifiées par Hydro-Québec apparaissent minimalistes : placer des pylônes en alignement au lieu d'en quinconce, changer le type de produits herbicide, garder des haies comme barrière visuelle, etc. Ces artifices ne sauraient cacher la réalité. Encore une fois, d'aucune façon ces impacts négatifs n'ont été chiffrés. A titre d'exemple, Mascouche réclame 12 M\$ pour compenser la taille des arbres car les petits arbres ne sauraient remplacer les gros qui auront été abattus.

De même, la valeur des dommages et compensations pour les terrains avoisinant le tracé n'est pas prise en considération. Or, la valeur de ces propriétés subira une baisse significative et des difficultés à la revente se manifesteront. Ces éléments doivent absolument être pris en considération et un rapport d'évaluation indépendant devrait être commandé par le BAPE.

L'acceptabilité sociale n'est définitivement pas au rendez-vous tel que constaté avec l'ampleur du mouvement citoyen. Il est apparu dès le départ que les citoyens n'ont pas été consultés adéquatement et peuvent même avoir été trompés puisqu'aucune solution alternative ne leur a été mentionnée lors des présentations organisées par Hydro-Québec.

C'est ainsi que les citoyens alertés et rassemblés dans le groupe *Citoyens sous haute tension* ont cumulé une importante pétition de 11 000 personnes en opposition au projet. Des municipalités et MRC s'y opposent également massivement.

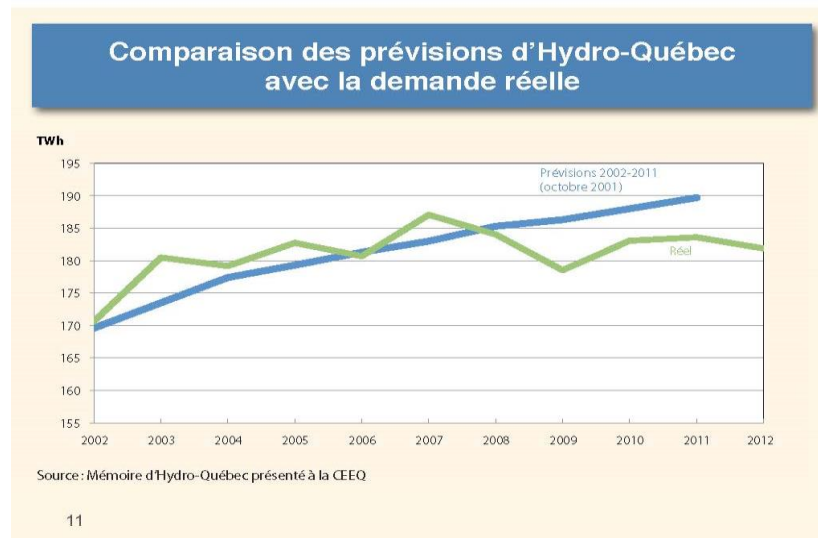
5.0 Une étude d'impact incomplète

On s'étonne que l'étude d'impacts d'Hydro-Québec n'ait aucunement quantifié la valeur de telles pertes occasionnées par le projet. On s'étonne que les quelques 500 propriétaires riverains ne puissent bénéficier d'aucun dédommagement suite aux impacts visuels et autres occasionnés par la mise en place d'une telle ligne. Faudra-t-il qu'un recours collectif soit entamé par ceux-ci pour que les pertes de valeur des propriétés soient dûment compensées ?

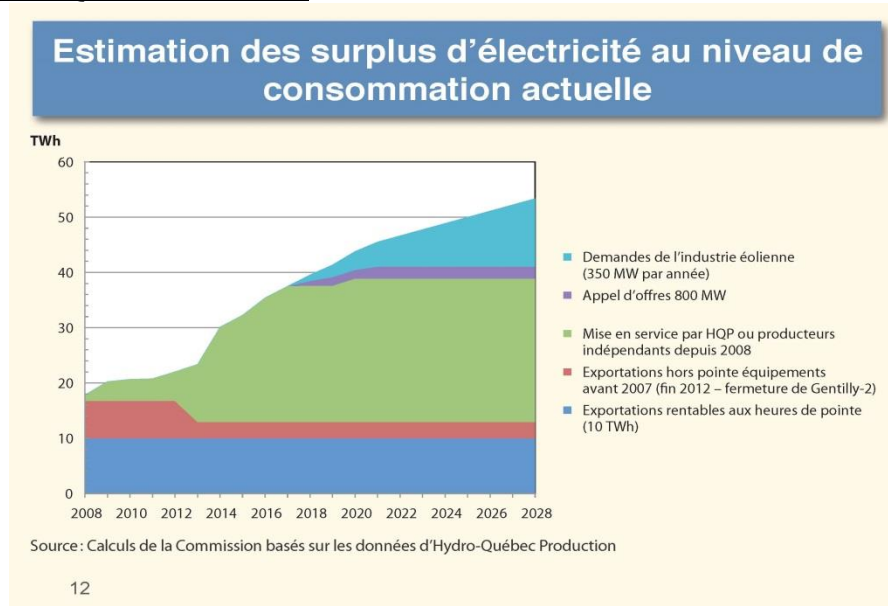
L'étude d'impact présentée est incomplète. Elle ne répond pas à la directive ministérielle demandant que des solutions soient dûment identifiées, documentées et comparées sur tous les aspects.

6.0 L'évolution des besoins en électricité

Il apparaît important de mettre en perspective que la très faible croissance de la consommation d'électricité depuis une décennie, tel que l'illustre le graphique suivant produit par Normand Mousseau, coprésident de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec.



Les surplus actuels demeureront présents avec la mise en service de plusieurs parcs éoliens principalement situés dans le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie et le complexe La Romaine. De nouvelles lignes apparaissent donc inutiles. Le graphique suivant, montre ces surplus selon les données d'Hydro-Québec Production :



7.0 Le respect des lois

La Loi sur le développement durable

Ce type de projet ainsi conçu et non justifié sur les plans économiques et énergétiques déroge à de nombreux principes de l'article 6 de la Loi sur le développement durable, tels la participation et l'engagement des citoyens; les principes de prévention et de précaution; la production et la consommation responsable; et de pollueur-payeur :

e) « participation et engagement » : la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité ... »

À cet égard, à tout le moins, on s'attendrait à ce que toute l'information relative au système de compensation en série (solution 2) aurait dû être mentionnée lors des consultations préliminaires d'Hydro-Québec. La directive ministérielle du MDDEP de novembre 2010 exige à son article 3 de respecter les exigences de la Loi sur le développement durable. Cette directive exige aussi que toutes les options soient mises sur la table dès le départ. Ensuite, une comparaison exhaustive des options y est aussi exigée, y compris au niveau économique. Or, Hydro-Québec n'a aucunement traité de la solution 2 et aucunement traité de solutions alternatives. Hydro-Québec ne devait pas passer sous silence la solution 2. Une consultation publique dès le début, avant une élaboration très détaillée du projet, aurait été plus appropriée.

i) « prévention » : en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source;

j) « précaution » : lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement.

Le projet prévoit le déboisement de plus de 2 600 hectares de forêts répartis sur une distance de 400 kilomètres ... Au moment où de simples citoyens jugent que la lutte aux changements climatiques constitue la priorité environnementale de l'heure, le programme CO2 Environnement⁵ peine à reboiser 83 hectares en une année avec 98 500 arbres ... La coupe de ces arbres ne devrait-elle pas faire l'objet d'une replantation complète par Hydro-Québec ?

n) « production et consommation responsable » : des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation ... par l'adoption d'une approche d'écoefficiente, ce qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources ».

⁵ <http://co2environnement.com>

Afin de répondre à cet énoncé de la Loi, et afin d'identifier un projet sans impact environnemental, Hydro-Québec devrait considérer le réaménagement de couloirs existants afin d'éviter de nouvelles cicatrices dans les paysages. A titre d'exemple, le recyclage de lignes de transport existantes de 315 kV biternes en lignes 735 kV mérite d'être évalué. Ce recyclage permettrait d'éviter des pertes d'énergies qui seraient de 5 fois moindres selon le témoignage d'Hydro-Québec en réponse aux questions posées le 12 novembre (voir courriel du 21 novembre adressé au BAPE à ce sujet).

De plus, Hydro-Québec devrait évaluer les coûts supplémentaires pour réparer les dommages causés aux écosystèmes, à tous les riverains non-dédommagés, aux municipalités altérées par les coupes d'arbres, notamment dans la ceinture verte du Montréal métropolitain, aux commerçants qui verront leur chiffre d'affaire altéré, etc. perdront advenant le cas où cette valeur aurait été mal déterminée :

o) «pollueur payeur : les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci. »

Le montant de 1 % que prévoit Hydro-Québec pour les dommages globaux liés aux impacts négatifs causés par la construction de ligne sur les territoires municipaux ne reflète aucunement les coûts sociaux ni les coûts environnementaux qu'Hydro-Québec se complait à ne jamais vouloir chiffrer.

Il serait intéressant que le BAPE fasse établir par des économistes une valeur plus juste de toutes ces pertes, et ceci pour la plus grande satisfaction de la Fédération des Chambres de Commerce du Québec qui revendique la présence d'un plus grand nombre d'économistes dans les évaluations environnementales.

8.0 Vers d'autres horizons énergétiques

La gestion de l'énergie au Québec, depuis longtemps définie exclusivement par l'hydroélectricité, est appelée vers de nouveaux horizons. En fait, au niveau mondial, les modes de production et d'aménagement sont dans un virage majeur. Ce projet de ligne ne devrait pas être autorisé sans que ce virage ne soit pris en considération.

L'application de cette décision trouve ici tout son sens avec des projets alternatifs, suggérés par la population tout au long des audiences, et permettant d'éviter de dépenser 1,3 G \$ pour une ligne de transport coûteuse et dommageable.

8.1 L'hydroélectricité : une simple énergie renouvelable

Bien que renouvelable parce qu'inépuisable, l'hydroélectricité ne peut être reconnue comme une source d'énergie verte compte tenu des conséquences environnementales que sa production nécessite. Nous joignons en annexe A un texte énumérant les différentes problématiques occasionnées par la présence de barrages et de lignes de transport.

8.2 Le décret de précaution

Le gouvernement du Québec a ainsi adopté le 10 octobre 2014 le décret 841-2014 ordonnant que « la priorité gouvernementale accordée à l'efficacité énergétique, en s'appuyant notamment sur les meilleures pratiques en ce domaine ». Le décret vise notamment des « gains d'efficacité demandés aux organismes gouvernementaux, dont Hydro-Québec ».

8.3 L'efficacité énergétique : la voie de l'avenir

Les autres options énergétiques, présentant un coût environnemental plus faible, doivent être favorisées. Avant de considérer la mise en place de nouveaux moyens de production, l'efficacité énergétique doit être mise à contribution : il faut alors prévoir la sensibilisation à l'économie d'énergie, l'usage de technologies optimales, agir sur la tarification et les incitatifs fiscaux.

En permettant d'offrir un niveau de service égal ou supérieur tout en consommant moins d'énergie par unité, l'efficacité énergétique constitue la meilleure option, tel que conclu au Débat public sur l'énergie en 1996. Les usages les plus coûteux, c'est-à-dire ceux reliés au chauffage, doivent être ciblés. La mise à jour du Code du bâtiment, l'introduction du captage solaire et de la géothermie pourraient notamment permettre d'économiser 511,5 GWh par an en introduisant ces mesures sur les 40 000 nouvelles unités d'habitation mises en chantier annuellement au Québec. Ces trois mesures clés pourraient être mises en oeuvre dès maintenant dans les nouvelles constructions et ainsi générer d'importantes économies de chauffage pour l'ensemble du Québec. Une telle entreprise serait spécifiquement bénéfique pour les ménages à faibles revenus qui doivent y consacrer une part importante de leur revenu. L'introduction de nouveaux programmes d'économie d'énergie est socialement rentable et préférable à une hausse continue des tarifs d'électricité.

Par ailleurs, la filière de l'efficacité énergétique est fortement créatrice d'emplois dans le secteur de la construction et de la rénovation. Cela va d'ailleurs dans le sens du principe de production et consommation responsable de la Loi sur le développement durable :

« production et consommation responsables : des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficacité, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources. »

D'ailleurs, un consensus social de la population québécoise s'est exprimé lors des consultations publiques sur l'énergie en 1995-1996 en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies vertes.

8.4 Novoclimat et autres normes du bâtiment : un retard qui coûte cher

La législation conserve un retard considérable dans la mise à jour du Code du bâtiment. La mise à jour réalisée il y a quelques années ne visait qu'une partie du secteur résidentiel. Le retard dans l'entrée en vigueur d'un nouveau code a ainsi causé un gaspillage important d'énergie et de coûts que la Fondation Rivières a évalué à 6,3 M\$ par année au seul chapitre du résidentiel.

13

8.5 Vers un chantier d'efficacité énergétique

Les avantages de l'efficacité énergétique sont importants en termes de réduction de la facture énergétique annuelle des citoyens et en termes de création d'emplois : on note que de deux à trois fois plus d'emplois sont créés par des chantiers d'économie d'énergie que par la construction de centrales hydroélectriques.

Le rapport⁶ « L'efficacité énergétique : filière créatrice d'emplois » rédigé par Bruno Gobeil, conseiller principal chez Dunsky expertise en énergétique du 18 mars 2013, compare différentes filières dans l'est du Canada et indique que la filière de l'efficacité énergétique est la plus créatrice d'emplois avec 20 000 emplois-années par milliard \$ investis.

Or, selon Hydro-Québec⁷, le projet de construction de la ligne de transport créerait en moyenne 1 000 emplois pendant cinq ans, soit 5 000 emplois-années, pour 1,1 milliard \$ investis. Soit quatre fois moins !

D'autre part, l'intérêt d'un programme d'économie d'énergie fut d'ailleurs confirmée lors des audiences avec le témoignage du représentant d'Hydro-Québec⁸ qui a indiqué que l'investissement de 1,8 G \$ entre 2003 et 2013 en efficacité énergétique a permis d'économiser 8,5 TWh. Or, le projet de ligne au coût de 1,35 G \$ n'occasionnerait qu'une économie d'énergie de 0,448 TWh... La rentabilité est donc plus de dix fois supérieure avec un programme d'économie d'énergie qu'avec la ligne de transport Chamouchouane, et la création d'emplois triplerait pour un même montant investi.

⁶ http://www.envirocompetences.org/media/publications/5_GobeilBrunoDunskyEnergie.pdf

⁷ <http://www.hydroquebec.com/projets/chamouchouane/projet-en-bref.html>

⁸ M. Mathieu Bolulo, séance d'information du BAPE, Rawdon.

8.6 L'éolien à prix compétitif

Hydro-Québec a annoncé le 18 décembre dernier l'attribution de trois nouveaux contrats de production éolienne pour une puissance de près de 450 MW. Le prix d'achat obtenu par soumission ne fut que de 6,3 cents le kilowattheure⁹. Les nouveaux projets sont prévus dans le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie, loin de la ligne Chamouchouane. La diversification des sources de production ne remet-elle pas en doute la pertinence de construire la ligne Chamouchouane ?

9.0 Conclusion

Comment peut-on ainsi justifier le saccage de notre milieu alors que d'autres solutions alternatives, sans l'ajout d'un seul pylône additionnel, existent, dont une est de surcroît déjà autorisée ?

Sans qu'il soit nécessaire d'énumérer tous les impacts physiques, humains, et même économiques, on ne peut que conclure qu'à l'absence de justification, qu'à l'absence d'étude comparative et qu'à l'absence d'une vision d'avenir dans la planification du développement.

La nouvelle ligne de transport apparaît injustifiée dans un avenir prévisible selon les informations transmises par Hydro-Québec, notamment dans les déclarations faites à la Régie de l'énergie (dossier 3905-2014). Et le réseau serait fonctionnel de toutes façons jusqu'en 2019, et davantage grâce aux automatismes.

Les documents, informations et échanges réalisés dans l'évaluation du projet ont permis d'identifier une série de conséquences majeures inacceptables.

Ce projet est inéquitable à l'égard des citoyens résidents à proximité. Il altérerait un patrimoine inestimable sur le plan environnemental et touristique, dont la mise en valeur doit se poursuivre dans le respect de la volonté des représentants régionaux. Ce projet est incompatible avec cette vision de l'aménagement du territoire.

⁹ Hydro-Québec, communiqué du 16 décembre 2014, projets sélectionnés suite à l'appel d'offres de 450 MW

10.0 Demande

La Fondation Rivières statue que :

- a) CONSIDÉRANT les dernières déclarations d'Hydro-Québec à la Régie de l'énergie, à la mi-décembre 2014 (3905-2014), au sujet de la capacité du réseau actuel à transporter sans l'ajout d'aucune ligne additionnelle, toute l'énergie invendue toujours disponible dans le bloc patrimonial, ou considérée comme surplus, la solution de ligne pourrait être reportée à l'horizon 2023-2030 selon les dernières prévisions de surplus d'Hydro-Québec;
- b) CONSIDÉRANT les recours possibles à la mécanique des automatismes mentionnée par Hydro-Québec, le projet peut être reporté sine die;
- c) CONSIDÉRANT que la participation du public n'a pas été sollicitée dès le départ du processus et qu'Hydro-Québec a pu orienter ses options vers la seule d'une ligne;
- d) CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec a négligé de se conformer aux préceptes de l'écoefficacité et négligé de se conformer au décret de précaution, et en être ainsi venus à négliger l'option d'efficacité énergétique d'une part; et ignorer l'option de recyclage de ses corridors biternes de 315 kV en monoternes de 735 kV, d'autre part;
- e) CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec a négligé les préceptes de prévention et précaution, entraînant ainsi la disqualification possible du bassin de la rivière Saint-Maurice comme lieu de villégiature et de plaisance;
- f) CONSIDÉRANT que l'acceptabilité sociale n'est pas au rendez-vous et que même la résistance sociale unique et sinon historique dans le dossier ici concerné;
- g) CONSIDÉRANT l'ensemble des impacts négatifs d'ordre environnemental identifiés par les divers intervenants au dossier;
- h) CONSIDÉRANT le contexte d'austérité économique actuel;
- i) CONSIDÉRANT les besoins de création d'emploi qui seraient considérablement mieux favorisés, jusqu'à quatre fois, par des investissements dans la filière de l'efficacité énergétique;
- j) CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec n'a pu identifier une date à laquelle de l'électricité nouvelle pourrait être transportée dans la ligne proposée, même après une question spécifique de la Régie de l'énergie¹⁰ à cet effet;

¹⁰ Régie de l'énergie, Réponses du Transporteur à la demande de renseignements numéro 1 de la Régie de l'énergie, HQT-2, Document 1, page 11 de 22, 2014-08-18.

- k) CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec s'est déjà fait autoriser une solution alternative aussi fiable, sans pylônes,

Pour toutes ces raisons, la Fondation Rivières demande le rejet du projet de construction d'une nouvelle ligne de transport port à 735 kV du poste Chamouchouane au poste Bout-de-l'Île.

ANNEXE A

L'hydroélectricité est-elle vraiment verte ?

Au Québec, la source d'énergie qui alimente la quasi-totalité des besoins en électricité (97%), l'hydroélectricité, est qualifiée par certains comme étant écologique, renouvelable et donc, verte.

Qu'en est-il vraiment ?

Certes, l'hydroélectricité génère beaucoup moins de gaz à effet de serre par rapport au charbon, au gaz naturel ou au mazout. Or, on l'oublie facilement, les barrages qui produisent l'énergie hydroélectrique ont aussi des impacts sur les communautés locales, la nature, la rivière, la faune, la flore et les poissons. La production hydroélectrique se fait au prix de nombreux impacts sur l'environnement:

Les barrages génèrent des gaz à effet de serre. Les réservoirs nécessaires aux grands barrages inondent de vastes zones de la forêt boréale. En conséquence, la matière organique se décompose et libère du méthane et du dioxyde de carbone, des gaz à effet de serre affectant la qualité des écosystèmes.

Les barrages créent une contamination au mercure. Depuis des milliers d'années, le mercure inorganique est présent dans nos sols. À l'état naturel, il pose peu de dangers. Mais lorsque des portions du sol où il est concentré sont inondées, il se transforme en méthyle mercure, une neurotoxine puissante qui s'accumule le long de la chaîne alimentaire (zooplancton, poissons, oiseaux, mammifères et humains). Le mercure est particulièrement présent dans les sols acides typiques de la forêt boréale.

Les barrages entraînent une perte de la biodiversité. Les grands réservoirs et les grandes lignes de transport divisent les habitats des animaux sauvages, et les routes servant à leur construction empiètent sur d'autres activités humaines comme la foresterie ou les activités minières. En raison de la fragmentation des habitats, les animaux ont moins d'opportunités de reproduction et les populations en souffrent. De plus, les espèces peuplant les rivières sont différentes et plus nombreuses que celles qui occuperont le réservoir. Ainsi, changer l'écosystème d'une rivière en un réservoir entraîne aussi une perte de biodiversité car les espèces ne peuvent plus vivre dans ce nouvel habitat.

Les barrages perturbent le cycle de l'eau. La modification d'un cours naturel d'une rivière entraîne une variation et une perturbation des débits, voire même son assèchement. Ces perturbations sont souvent déphasées par rapport aux cycles de vie de la faune et de la flore aquatique, nuisant ainsi à leur pérennité, même à l'aval du barrage. L'eau stagnante du réservoir accumule plus de chaleur que l'eau courante et l'augmentation de température conséquente affecte le cycle de reproduction et la survie de plusieurs populations de poissons, notamment les salmonidés, en plus d'accroître le développement excessif de plancton végétal nuisible.

Les barrages détériorent la forme des rivières. Une rivière, en plus de faire circuler l'eau vers l'aval a aussi pour fonction d'acheminer les sédiments de toutes tailles (de l'argile jusqu'aux graviers et aux blocs). La présence d'un barrage déconnecte ce convoyeur avec pour conséquences une diminution du transport de sédiments grossiers. Ce processus est crucial pour brasser régulièrement les sédiments du lit, qui favorise une bonne oxygénation pour les macro-invertébrés qui y vivent mais aussi pour la survie des œufs de poissons qui y incubent. La diminution de l'apport de sédiments provoque aussi l'érosion du lit en aval du barrage et une homogénéisation de la forme du lit, offrant moins de refuges et d'abris à la faune.

Les vraies énergies vertes se situent plutôt du côté de l'éolien, du solaire ou de la géothermie.